

Bordeaux le 28 février 2017.

Les Syndicats FILPAC CGT AQUITAINE continuent le combat contre les ORDONNANCES Macron

Les ordonnances Macron ont été publiées, ratifiées et les décrets d'application parus (exceptés les décrets de la 6^e ordonnance). Ces ordonnances constituent une attaque supplémentaire contre le droit du travail encore plus néfaste que la loi Travail, et seront à l'origine de graves régressions sociales.

La mise en application de ces lois antisociales entraînera un affaiblissement du syndicalisme, notamment du syndicalisme de lutte incarné par la CGT, et de fait l'accroissement de la flexibilisation et de la précarisation des salariés.

Ces réformes du Code du travail accentuent le vaste programme libéral de casse de notre modèle social. **Pour Macron et le Medef, il s'agit en fait d'une totale transformation de notre socle social..**

Les récentes déclarations de la présidente du FMI viennent confirmer la tendance de remise en cause de l'ensemble du système social français formant un ensemble cohérent de protection sociale des salariés, des citoyens.

En ligne de mire désormais, l'assurance chômage, la Sécurité sociale, l'hôpital public, le transport public avec la casse du statut des cheminots, la retraite, la formation professionnelle...

Accepter ce contexte de remise en cause permanente, c'est accepter l'accroissement des inégalités pour toutes les générations de travailleurs.

La CGT ne peut se résoudre à voir disparaître nos acquis sociaux issus de longues luttes auxquelles elle a pris une large part.

C'est pourquoi, notre objectif principal sera de continuer le combat contre les ordonnances Macron et de proposer un projet de société alternatif plus porteur pour l'avenir. Il faudra mettre en œuvre tous les moyens pour s'opposer à ces ordonnances et construire collectivement des revendications qui permettront de les combattre et de les annihiler.

Le Comité régional FILPAC-CGT Aquitaine propose à tous ses syndicats de se mobiliser pour exiger que les instances représentatives du personnel ne perdent rien de leurs prérogatives.

Dans ce but, il est primordial dans un premier temps d'imposer un report des élections, afin de connaître le cadre du périmètre légal. Et au-delà de cette échéance, les syndicats FILPAC-CGT doivent exiger des négociations pour la mise en place des CSE (Comité social économique des ordonnances Macron). Avec comme priorité de conserver les mêmes moyens que les instances actuelles DP-CE-CHSCT.

Notamment, en négociant le nombre d'élus, les heures de délégation, le nombre de réunions par an, la participation des suppléants aux réunions, la suppression du nombre de mandats maximal... Il est également fondamental de maintenir les prérogatives des CHSCT dans nos entreprises.

Le CRA FILPAC-CGT appelle l'ensemble des syndicats à continuer la lutte sur la base des revendications décidées par l'ensemble des syndicats professionnels de la région et demande de s'en tenir aux décisions prises collectivement.